

COMPTE RENDU – COREPS Île-de-France
Groupe de travail 2024 « Emploi, observation de l'emploi et formation »
Réunion du mardi 26 Novembre 2024

Sur les participants au groupe de travail

1. Jean Francois FABRE (**France Travail**) - jean-francois.fabre@francetravail.fr
2. Julie ROZENKRANZ (**GIP CAFES CULTURES**) - contact@gipcafescultures.fr
3. Léa SANZO-DABIN (**GIP Cafés Cultures**) - beneficiaires@gipcafescultures.fr
4. Sarah FARTAOUI (**CGT Spectacle**) - p.sfartaoui@maximalprod.com
5. Philippe ABERGEL (**SYNPASE**) - synpase@synpase.fr
6. Theo RUIZ (**SYNPASE**) - theo.ruiz@synpase.fr
7. Wally Valerina BAJEUX (**La Scène Indépendante**) - valerinabajeux@gmail.com
8. Sophie-Anne LECESNE (**SCC-FSICPA**) - sophie-anne.lecesne@synavi.org
9. Christine NISSIM (**SYNAVI-FSICPA**) - admin@surnaturalorchestra.com
10. Vincent ESTEVE (**PROFEDIM**) - ve@lestalenslyriques.com
11. Annette VARINOT (**SNSP**) - a.varinot@theatrejacquescarat.fr
12. Isabelle GUENNEAU (**DRIETS IDF**) - isabelle.guenneau@drieets.gouv.fr
13. Claire GUILLEMAIN (**POLITISMOS**) - claire@politismos-conseil.com
14. Malou GUYOMAR (**Conseil régional d'IDF**) - Malou.GUYOMAR@iledefrance.fr
15. Didier CORMIER (**DRAC IDF**) - didier.cormier@culture.gouv.fr
16. Claudine PEREZ-GOUDARD (**DRAC IDF**) - claudine.perez-goudard@culture.gouv.fr
17. Bénédicte BOISBOUVIER (**DRAC IDF**) - benedicte.boisbouvier@culture.gouv.fr
18. Franck DARRAS (**DRAC IDF**) - franck.darras@culture.gouv.fr
19. Fabien SPILLMANN (**DRAC IDF**) - fabien.spillmann@culture.gouv.fr
20. Isabelle RISBOURG (**DRAC IDF**) - isabelle.risbourg@culture.gouv.fr
21. Marina WATREMEZ (**DRAC IDF**) - marina.watremez@culture.gouv.fr
22. Stéphane ESNAULT (**DRAC IDF**) - stephane.esnault@culture.gouv.fr
23. Jean-Emmanuel DAO (**DRAC IDF**) - jean-emmanuel.dao@culture.gouv.fr
24. Daphne ALAS LUQUETAS (**DRAC IDF**) - daphne.alasluquetas@sfr.fr

Sur le contenu des discussions

Le partage de fichiers se fera désormais via OneDrive, compte tenu des problèmes d'accès que certains participants rencontrent sur Teams. Le lien d'accès à l'espace dédié à ce groupe est le suivant : [COREPS IDF - GT1 Emploi, formation, observation de l'emploi.](#)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de France Travail sur l'attractivité des métiers de la culture et ses actions dans ce domaine.
2. Discussion sur la convention nationale pour la lutte contre le travail illégal signée en juin dernier.

Monsieur Cormier (DRAC IDF) évoque la volonté du Directeur régional de recentrer le périmètre du COREPS sur les questions d'emploi en 2025.

Partie 1 : L'attractivité des métiers de la culture

Monsieur FABRE (France Travail) présente les actions de France travail en termes d'attractivité métier dans la culture. Cette dernière est orientée sur les actions de terrains et les partenariats plutôt que sur des données chiffrées qui ont déjà été présentées lors de la réunion du 26 juin dernier (à retrouver dans l'espace partagé).

France Travail présente le fonctionnement de deux agences AVS (audiovisuel et spectacle) dans la région, l'une orientée vers les techniciens et l'autre vers les artistes. L'objectif est d'ancrer le recrutement au cœur des lieux culturels (Grande Halle de la Villette, Théâtre Chaillot, etc.), tout en promouvant des formats variés pour faire découvrir les métiers (*job dating*, master-classes, détections de potentiels, Journées Techniques du Spectacle et de l'Événementiel (JTSE), etc.). 56 000 intermittents sont enregistrés dans les deux agences. Malgré le dynamisme apparent du secteur, la communication entre les nombreux acteurs reste un défi. *Le support de présentation est disponible dans l'espace partagé.*

S'en suit un échange avec les participants :

Madame Guillemain (POLITISMOS) rappelle que France Travail est divisé en deux branches : une unité régionale appelée « France Travail Île-de-France » et une seconde nationale consacrée aux intermittents du spectacle : « France Travail Service ». Cette dernière gère notamment les indemnisations. Le CST (Comité Social Territorial) est également méconnu.

On constate une augmentation des recrutements depuis 2022, principalement sur des postes en CDI, ce qui est un indicateur positif. Toutefois, il y a beaucoup plus d'offres d'emploi pour les techniciens que pour les artistes ; par conséquent, il faut renforcer l'attractivité des métiers techniques. De nombreux artistes sont amenés à se diversifier en occupant des postes techniques, administratifs ou de gestion. Le COVID a entraîné des pertes de compétences, car de nombreux techniciens se sont réorientés vers d'autres secteurs faute de travail. Monsieur Fabre alerte également sur les 60 000 profils de comptables généraux manquants en France.

France Travail mise en partie sur les salons de l'emploi pour promouvoir les métiers en tension. Monsieur Fabre incite à faire preuve de créativité dans les dispositifs de recrutement. Il cite l'exemple d'un jeu de cartes fait en collaboration avec l'AFDAS.

Monsieur Esteve (PROFEDIM) estime que ce manque d'attractivité est lié aux montants modestes des salaires et que ceux qui travaillent dans la culture la quittent pour des secteurs plus rémunérateurs. Le *turn over* est important. Monsieur Fabre relativise en indiquant l'exemple des difficultés de recrutement du Théâtre du Châtelet sur ce type de poste malgré une rémunération conséquente.

On constate une méconnaissance des dispositifs de soutien aux entreprises (au-delà du FONPEPS). France Travail et la DRIETS se sont rapprochées pour travailler dans ce sens sur les TPE et PME. De plus, Monsieur Esnault (DRAC IDF) informe que la DRAC IDF va également travailler sur un guide qui rassemblerait toutes ces informations en collaboration notamment avec la DRIETS. Ce guide, aussi exhaustif que possible, devrait être actualisé régulièrement. Par ailleurs, une page y sera consacrée sur le site de la DRAC.

Madame Varinot (SNSP) évoque le fait qu'au-delà du sujet de l'attractivité des métiers, la diminution des aides à l'apprentissage est un sujet à prendre en compte dans les difficultés à venir. Madame Guillemain lui indique que des prestataires peuvent l'aider à réfléchir à des dispositifs adaptés à ses adhérents, notamment l'AFDAS, le CNSP ou France Travail. Elle ajoute que l'incertitude demeure tant que le projet de loi de finances n'est pas adopté.

Monsieur Cormier conclut en disant que dans un contexte de tension budgétaire, il est plus que jamais important d'objectiver l'emploi avec des chiffres non discutables, car ce n'est pas une question de baisse d'activité mais une question sociale.

Partie 2 : La convention nationale de lutte contre le travail illégal

Madame Guillemain (POLITISMOS) présente les grandes lignes de la convention nationale de lutte contre le travail illégal signée en juin 2024, et notamment le rôle que peuvent jouer les COREPS dans sa déclinaison à l'échelle régionale. *Disponible dans l'espace partagé.*

S'en suit un échange avec les participants :

Monsieur Ruiz (SYNPASE) rappelle que le travail illégal est un chantier prioritaire, particulièrement concernant les entreprises de prestations techniques. Il évoque deux difficultés principales :

1. Le recours abusif aux auto-entrepreneurs
2. Le prêt de main-d'œuvre illicite.

Le secteur des métiers techniques est particulièrement touché. Concrètement, des entreprises mettent leurs salariés à la disposition de leurs clients et sous leur autorité. On pourrait traduire cette pratique par du « *portage* ». Le SYNPASE communique beaucoup avec ses entreprises afin de les faire avancer vers davantage de légalité. Il note cependant un écueil : les entreprises en règle perdent des marchés, car ce cadre légal est jugé trop contraignant financièrement par leurs clients. Cela concerne les marchés publics comme les marchés privés. Le manque de compétences constaté après le COVID a toutefois incité les employeurs à être plus scrupuleux. Monsieur Ruiz ajoute que nombre d'auto-entrepreneurs cumulent assurance chômage et revenus du travail indépendant pour s'en sortir. Cela crée un préjudice pour l'assurance chômage. Il rappelle qu'il est indispensable de faire de la pédagogie auprès des organisateurs et des prestataires en général, au niveau régional. La création d'un label attestant de la vertu des entreprises respectueuses des règles est un dispositif qui vise à inciter à plus de légalité. Un guide de l'acheteur public est disponible sur le site du SYNPASE et un guide de l'acheteur privé est en cours de création.

Madame Nissim (FSICPA) s'interroge sur le rôle de l'inspection du travail dans le contrôle et la prévention de ces pratiques illégales. Madame Guillemain rappelle que c'est le rôle de l'inspection du Travail mais que les effectifs de ce corps est très faible au regard du nombre d'entreprises à contrôler.

Madame Sanzo-Dabin (GIP Cafés Cultures) s'inquiète du fait que les baisses de subventions dans la culture incitent le recours aux pratiques illégales. Le secteur des cafés-restaurants est sensible, mais l'action de France Travail et du Guso permet d'espérer une prise de conscience des acteurs dans ce domaine.

Madame Guenneau (DRIETS IDF) rappelle le rôle important de l'URACTI (Unité régionale de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal) dans la lutte contre le travail illégal au niveau régional. Plusieurs participants suggèrent l'idée de contacter celui d'Île-de-France et de programmer son intervention dans un prochain groupe de travail.

Sur les attendus pour la prochaine réunion :

Réunion méthodologique le 9 janvier 2025 en visioconférence. Les participants sont invités à indiquer leurs attentes concernant les sujets et les bonnes pratiques pour le groupe de travail en 2025. Ces idées seront ensuite soumises au COPIL fin janvier.